

Politique générale de l'Agence 2017-2021

Depuis sa création en 1991, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres et concertées pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures.

Dans le cadre de son nouveau contrat d'objectifs, l'Agence a défini, sur la base d'une démarche de co-construction avec son personnel, six priorités stratégiques pour guider ses actions dans les 5 années à venir. Elles sont déclinées annuellement dans des lettres de cadrage, qui fixent les actions et les objectifs opérationnels, lui permettant de tenir ses engagements et de satisfaire l'ensemble de ses parties prenantes et ses clients.

Dans ce contexte, et en respectant ses valeurs, l'Agence s'engage, avec l'ensemble de ses collaborateurs et ses partenaires extérieurs :

- à être à l'écoute de ses clients producteurs de déchets, à leur proposer des solutions proportionnées à leurs enjeux, en gérant la ressource rare qu'est la capacité de stockage de déchets nucléaires,
- à mener des analyses scientifiques et techniques objectives et rigoureuses, et à construire un socle de connaissances robuste et évalué,
- à conduire ses projets dans une démarche incrémentale et de progrès continu, sur le court et le long terme,
- à répondre aux impératifs de sûreté et de protection des intérêts de ses parties prenantes, et à limiter l'impact de ses activités actuelles et futures sur l'homme et son environnement,
- à satisfaire l'ensemble des exigences de qualité, de performance, de santé et de sécurité au travail,
- à respecter les principes de libre accès à la commande publique pour ses achats, d'égalité de traitement des candidats et de transparence,
- à privilégier en permanence l'écoute, l'ouverture et le dialogue avec la société et les élus, ainsi que l'intégration et la participation au développement des territoires qui accueillent ses activités,

- à adapter sa culture et son organisation aux évolutions et aux demandes sociétales, notamment en matière de transparence, de dialogue et d'exigences environnementales.

Elle veillera à ce que les dispositions en matière d'analyse et d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des personnes conduisent à des actions concrètes, afin de limiter les risques d'accidents et leurs conséquences, en incluant dans ces démarches ses partenaires et ses sous-traitants.

Elle veillera à ce que la sûreté de l'homme et de l'environnement soit toujours privilégiée dans les choix techniques et financiers qu'elle devra faire en matière de conception et d'exploitation des sites de stockage.

Elle s'engage enfin à allouer les ressources financières, humaines, et techniques, nécessaires à la bonne maîtrise de ses activités, en conception, exploitation, fermeture et surveillance de ses centres.

Toutes ses activités se déroulent dans le cadre d'un système de management intégré rénové et simplifié, qui lui permet de maintenir une dynamique de performance et d'amélioration continue. La Direction s'assurera lors des revues de direction, que cette politique et les ressources qui lui sont dévolues sont toujours appropriées à ses priorités stratégiques et à ses objectifs, et, le cas échéant, elle procédera à leur révision.

Pierre-Marie ABADIE
Directeur général de l'Andra



01/09/2017

Six priorités stratégiques

- Conduire la transformation de l'Agence
- Placer la société et l'environnement au cœur de notre action
- Réussir Cigéo collectivement
- Confirmer l'excellence de l'Agence et contribuer à celle de la filière
- Développer, capitaliser et transférer les connaissances
- Asseoir le modèle d'agence publique faisant référence et autorité, pour une gestion des déchets sûre et proportionnée aux enjeux